



PARIS DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2023 DDCT 22 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers populaires et y réduire les inégalités, la ville de Paris soutient l'intervention de nombreuses associations dont les activités participent aux objectifs du Contrat de Ville 2015-2023. Cette orientation politique majeure trouve son expression dans l'ensemble de l'action de la Municipalité.

Dans ce cadre, la Ville de Paris accompagne chaque année la réalisation de projets permettant :

- L'implantation d'associations dans des locaux mieux adaptés à leurs activités et à leurs publics,
- L'amélioration du fonctionnement de locaux existants pour un meilleur accueil du public et un meilleur service rendu,
- L'amélioration du cadre de vie à travers la mise en place de projets d'embellissement ou de chantiers éducatifs impliquant les jeunes des quartiers concernés.

Les 20 projets présentés aujourd'hui ont permis d'associer les habitants et d'actionner des leviers de participation citoyenne sur ces territoires.

Pour le 10^{ème} arrondissement :

➤ Régie de quartier – Maison du Canal :

La régie de quartier est une structure d'insertion par l'activité économique, qui mène d'une part des activités d'insertion sociale et professionnelle et d'autre part met en œuvre des actions de lien social au profit des habitants du quartier. Fort de son implantation locale, de son réseau partenarial, et de sa proximité avec les habitants, la Maison du Canal constitue de fait un acteur reconnu à l'échelle de l'arrondissement, particulièrement au sein de son quartier d'implantation, le quartier de la Grange-aux-Belles. Afin de pouvoir développer son projet social, à vocation territoriale et participative, la régie de quartier a obtenu un nouveau lieu d'accueil dédié aux habitants et aux acteurs du quartier. Les activités proposées émanent des besoins exprimés par les habitants avec pour objectif de renforcer l'accès aux droits, aux soins, aux loisirs, à

l'apprentissage du français et l'inclusion numérique, outiller les familles pour améliorer les relations parents-enfants et renforcer l'accompagnement à la scolarité et le soutien aux initiatives des jeunes.

Le projet consiste au réaménagement complet du nouveau local comprenant des travaux de gros œuvre, de menuiseries, intérieures et extérieures, de cloisonnement et faux plafonds, de revêtements de sols et muraux, de plomberie et de remise aux normes électrique. L'objectif des travaux est d'également augmenter le confort d'hiver et d'été dans les nouveaux locaux. Le dossier de conception a été réalisé par un cabinet de maîtrise d'œuvre qui assurera ensuite le suivi et la conduite des travaux pour la phase d'exécution.

Le coût total du projet s'élève à 256 554 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 83 933 euros
- CAF : 102 621 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 70 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 70 000 euros à la Régie de Quartier – La Maison du Canal.**

➤ **RIVP – Régie Immobilière de la Ville de Paris**

Porté par le bailleur social RIVP et son amical de locataire, le projet est co-piloté avec l'association le jardin du coin qui a développé en 2016 un jardin partagé ouvert sur le quartier. Adhérente de la charte Main Verte, l'objectif de l'association est de favoriser les échanges et les rencontres entre les habitants et de tisser les liens avec les associations du quartier autour de l'agriculture et de la biodiversité, ainsi que de participer à son embellissement. Des liens préexistent entre l'amical de locataire et l'association avec des échanges de bonnes pratiques sur les cultures, la saisonnalité autour de moments de convivialité.

Le projet consiste à l'installation d'un réseau avec deux réservoirs de collecte d'eau de pluie (capacité de 300 L) pour alimenter le jardin partagé de l'association le jardin du coin situé rue du chalet et le jardin partagé de l'amical de locataire en cœur d'îlot de la résidence du 50 rue de Sambre et Meuse.

Le coût total de l'action s'élève à 13 198 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres RIVP : 3 198 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 10 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros à la RIVP.**

Pour le 11^{ème} arrondissement .:

➤ **Au temps du Jeu**

La ludothèque Nautilude est un équipement situé en plein cœur du quartier prioritaire Belleville Fontaine au Roi, au pied d'une résidence du bailleur 1001 Vie Habitat. Initialement portée par l'association D'ici d'ailleurs, la gestion de la ludothèque a été reprise en janvier 2023 par l'association Au temps du jeu, également gestionnaire d'une ludothèque dans le 13^e arrondissement.

Créée en 2020 par des passionnés de l'activité ludique, l'association a pour objectif la promotion du jeu libre et souhaite proposer des espaces de découverte, d'apprentissage, de créativité et de rencontres pour l'ensemble des habitants. Afin que la reprise de gestion se fasse dans les meilleures conditions, l'association Au temps du jeu a entamé un travail important de restructuration de l'équipe et souhaite effectuer des travaux de remise en état et d'adaptation des locaux aux activités proposées.

L'objectif des travaux est de décroisonner les espaces d'activités, recréer des espaces confortables pour l'équipe et les usagers (sanitaires, cuisine), et d'augmenter le confort thermique de la ludothèque et rafraichir l'ambiance visuelle du lieu.

Le projet consiste au réaménagement du local comprenant des travaux, de menuiseries, intérieures et extérieures, de cloisonnement et faux plafonds, de revêtements de sols et murs, de plomberie et de remise aux normes électrique, ainsi que la mise en place d'équipement et de mobilier d'agencement. Le dossier de conception a été réalisé par un cabinet de maîtrise d'œuvre qui assurera ensuite le suivi et la conduite des travaux pour la phase d'exécution.

Le coût total du projet s'élève à 208 528 euros et il se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 5000 euros
- Subvention d'investissement CAF (dossier en cours de dépôt) : 80 000 euros
- Subvention d'Investissement Ville de Paris : 60 000 euros
- Autres : 60 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 60 000 euros à l'association Au temps du Jeu.**

Pour le 13^{ème} arrondissement :

➤ Association L.I.R.E

L'association L.I.R.E (Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion) est engagée depuis de nombreuses années auprès des habitants des quartiers Chevaleret –Bedier dans des actions de lecture individualisée avec les bébés, les enfants, les familles et les professionnel.le.s de la petite enfance, du médico-social et du livre, dans un objectif de les inciter à se rendre par la suite vers les bibliothèques municipales.

Dans le cadre de la coordination petite enfance pilotée par l'EDL du 13^e, les professionnels du secteur ont identifiés des besoins en direction de l'accès à la lecture et d'accompagnement à la parentalité.

En collaboration avec l'association DULALA qui va déployer en 2023 une offre de formation à destination des acteurs des 2 quartiers sur la question de la prise en compte du plurilinguisme des familles, l'association souhaite occuper l'espace public pour rassembler les différents habitants du quartier à travers un dispositif mobile permettant à la fois de transporter des livres et du matériel et de proposer un espace de lecture convivial.

Les objectifs poursuivis du projet sont donc de: valoriser les langues et le dialogue interculturel ; fédérer les acteurs locaux sur la constitution du fonds de livre et la conception du chariot ; et d'engager les structures et les habitants du quartier à utiliser le chariot multilingue.

Le projet consiste à acquérir le matériel nécessaire et un charriot mobile pour proposer des actions hors les murs dans l'espace public et en pied d'immeuble et toucher Les habitants adultes de tous les âges et enfants entre 0 et 12 ans.

Le coût total du projet s'élève à 9 000 euros et se répartit de la façon suivante :

- CAF (Caisse d'allocations Familiales) : 2000 euros

- Paris Habitat : 2 000 euros

- Subvention d'Investissement Ville de Paris : 5 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association L.I.R.E.**

➤ **Collectif Ne rougissez pas !**

Le collectif Ne Rougissez Pas ! intervient sur le quartier Villa d'Este depuis plusieurs années et rassemble plasticien, graphiste, cinéaste, architecte, artisan... pour développer une pratique artistique collaborative qui met en lien le citoyen avec son environnement direct. Il s'agit de co-construire son habitat et de transformer sa ville vers un esthétisme collectif permettant ainsi une appropriation sensible de son quotidien.

Suite à la réussite du projet du "Kit Festif" pour la place de Vénétie en 2020-21, un diagnostic des attentes des associations et acteurs présents sur le quartier a été menée par l'association. Ce diagnostic a fait émerger le besoin de créer un espace scénique éphémère dans la ville, à déployer lors d'événements théâtraux, musicaux, contés et/ou carnavalesques sur la place de Vénétie.

L'objectif du projet est de (re)dessiner la place publique par la création commune et ludique d'un kit scénique permettant une autre réalisation du lien social et de la mixité ; affirmer le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle de la cité, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références et d'impliquer les acteurs associatifs, les habitants de Villa d'Este dans l'animation de leur territoire

Le projet consiste à la création d'un Kit composé d'objets mobiles et modulables qui pourront être utilisés indépendamment, ou combinés les uns aux autres, tels que des éléments de délimitation de l'espace (paravents et/ou toiles tendues permettant la création d'espaces scéniques intimistes), des assises pour du public, des éléments de décors et de costumes.

Le coût total du projet s'élève à 6 000 euros et se répartit de la façon suivante :

- CDC Habitat : 600 euros

- Subvention d'Investissement Ville de Paris : 5 400 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 400 euros à l'association Ne rougissez pas !.**

Pour le 14^{ème} arrondissement :

➤ **Association Florimont:**

Cette structure de proximité, membre actif des Espaces de Vie sociale (CAF), est un partenaire structurant des quartiers politique de la ville du 14^{ème} arrondissement. L'association Florimont porte, d'une part, des projets et des actions en propre indispensables au territoire dans les champs de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle, de la santé, des loisirs et de la culture, et d'autre part, accueille, sur ses deux sites que sont Le Château Ouvrier et l'Espace Maindron, les activités de près de 80 associations et leurs publics nombreux pour lesquels elle met à disposition des espaces.

L'objectif du projet est de permettre des conditions d'accueil favorables aux associations adhérentes, aux usagers ainsi qu'aux salariés et – ce - en particulier sur le Site du Château Ouvrier qui fait état d'une certaine vétusté.

Le projet consiste à la réalisation de travaux d'aménagements, de revêtement de sols et muraux, et de mises aux normes électrique, de sécurité et d'accessibilité. Le dossier de conception a été réalisé par un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Le coût total du projet s'élève à 70 946 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres de l'association : 12 946 euros
- CAF : 18 000 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 40 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 euros à l'Association Florimont .**

Pour le 17^{ème} arrondissement .:

➤ **AECS, 17^{ème}**

L'association éducation culturelle et sportive créée en janvier 1997 a pour objectif de favoriser la réussite scolaire des jeunes en leur proposant des activités d'accompagnement mais aussi des sorties loisirs et des ateliers de pratiques artistiques. Par ailleurs, elle favorise le partage et le dialogue entre les habitants en organisant des événements festifs et depuis peu organise des actions visant à lutter contre la précarité alimentaire avec la mise en place d'un frigo solidaire et l'accueil d'un partenaire qui organise des collectes et des distributions de colis alimentaires.

Afin de poursuivre le développement de leurs activités et pour augmenter leur capacité d'accueil du public, l'association vient d'obtenir une extension attendant au local actuel, situé 9 villa Saint –Ange.

L'objectif des travaux est de réaménager les locaux vétustes en harmonisant les espaces et d'agencer l'extension du local en lien avec le local déjà existant,

Le projet consiste au réaménagement du local comprenant des travaux de cloisonnement et faux plafonds, de revêtements de sols et muraux, de plomberie et de remise aux normes électrique . Le dossier de conception a été réalisé par un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Le coût total du projet s'élève à 50 135 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres de l'association : 10 027 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 40 108 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 40 108 euros à l'Association AECS.**

➤ **Écoute Habitat 17**

Créée en février 2009, l'association Écoute habitat 17 est une amicale des locataires située dans le quartier prioritaire porte de Saint-Ouen. Elle propose aux habitants du quartier un lieu d'accueil et d'activités à destination des jeunes et des adultes.

L'association a pour objectifs : la défense et le respect des droits des locataires, de favoriser les rencontres entre voisins par la mise en place d'activités conviviales, de rompre l'isolement des personnes seules et de favoriser les liens intergénérationnels et interculturels entre les locataires.

Depuis 2009, les actions se sont multipliées et la fréquentation du local a beaucoup augmenté. Cependant, l'exiguïté du lieu ne leur permet pas d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions et d'augmenter leur capacité d'accueil du public.

La demande d'investissement concerne le réaménagement du local avec l'achat d'un nouveau mobilier de rangement (armoires, placards) plus adapté et plus fonctionnel permettant d'optimiser l'espace et d'améliorer les conditions d'accueil.

Le coût total du projet s'élève à 5 231 euros et il se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres de l'association : 1 406 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 4 185 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 185 euros à l'Association Écoute Habitat 17.**

Pour le 18^{ème} arrondissement :

➤ **Association ACCORDERIE PARIS 18 :**

L'Accorderie Paris 18 est une structure associative qui a pour but de favoriser les solidarités entre les habitants grâce à un système d'échange de services basé sur une monnaie « **temps** ». Ce système d'échange permet également de favoriser les rencontres et la mixité sociale.

Afin d'améliorer l'accueil des accordeurs et des acteurs associatifs locaux, l'association sollicite une subvention pour réaliser des travaux de requalification du local récemment mis à leur disposition par Paris Habitat.

Le projet consiste au réaménagement du local comprenant des travaux de cloisonnement et faux plafonds, de revêtements de sols et muraux, de plomberie et de remise aux normes électrique. Le dossier de conception a été réalisé par un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Le cout total des travaux du projet s'élève à 69 386 euros qui se répartit de la façon suivante :

- Fonds propre de l'association: 13 443 euros
- CAF : 27 994 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 27 995 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 27 995 euros à l'Accorderie Paris 18.**

➤ **Solidimey :**

L'association Solidimey est une association créée par les jeunes du quartier Bernard Dimey dans le 18ème arrondissement. L'ensemble du patrimoine appartient à Paris Habitat qui a mis à leur disposition un local situé au cœur de la résidence pour y développer de l'accompagnement à la scolarité mais aussi des activités socio-culturelles.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes pour l'accompagnement à la scolarité et les loisirs, souhaite réaliser des travaux de mise aux normes, de l'électricité, du chauffage et des sanitaires. Paris habitat prenant en charge les travaux de sécurisation du local : pose d'une nouvelle grille métallique pour sécuriser le local et changement de la fenêtre vitrée par un double vitrage.

Le cout total des travaux s'élève à 35 898 euros réparti de la façon suivante :

- Paris Habitat : 26 000 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 9 898 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 9 898 euros à l'association Solidimey .**

➤ **ADAGE**

L'association ADAGE est installée dans le 18ème pour accompagner les femmes des quartiers inscrits à la politique de la ville vers l'insertion socio-professionnelle en agissant à toutes les étapes nécessaires pour lever les freins qu'elles rencontrent. Pour augmenter sa capacité d'accueil, un local situé à Bernard Dimey dans le 18ème a été mis à sa disposition par Paris Habitat.

L'association sollicite une subvention d'investissement pour réaliser des travaux d'amélioration d'accueil et pour optimiser les espaces de travail ainsi qu'une mise aux normes de l'installation électrique.

Le projet consiste au réaménagement du local comprenant des travaux de cloisonnement et faux plafonds, de revêtements de sols et muraux, et de remise aux normes électrique . L'association a reçu un accompagnement technique pour le dossier de conception de travaux.

Le cout total des travaux s'élève à 70 800 euros réparti de la façon suivante :

- Autres cofinancements : 45 800 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 25 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 25 000 euros à l'association ADAGE.**

Pour le 19^{ème} arrondissement :

➤ **Compagnie Dassyne – 19^{ème} arrondissement**

L'association Compagnie Dassyne est une association qui s'organise autour de deux branches d'activités : un pôle de formations et d'ateliers ludiques d'apprentissage du français et un pôle artistique de création de pièces et d'ateliers de médiation. Logée dans la Maison du Combattant, de la Vie Associative et Citoyenne du 19^{ème}, l'association intervient notamment dans le cadre des Ateliers Sociaux Linguistiques du Centre Social

et Culturel Danube et du Centre Social La 20^{ème} Chaise. L'intervention « Ludilangue » de la Compagnie Dassyne auprès des apprenants permet un complément ludique à l'apprentissage de la langue française afin de dédramatiser l'erreur et permettre la confiance en soi.

Le projet consiste en l'achat de 30 tablettes qui seront mises à disposition lors des ateliers Ludilangue afin d'offrir aux apprenants un complément numérique à l'apprentissage du français et ainsi favoriser leur autonomie.

Le coût total du projet s'élève à 4 000 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 1 000 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 3 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 3 000 euros à l'association « Compagnie Dassyne ».**

➤ **Débrouille Compagnie**

L'association Débrouille Compagnie a pour objet social la promotion de l'art et de l'artisanat de récupération via la sensibilisation à la gestion des déchets. L'association est implantée rue de la Solidarité dans le quartier Danube-Solidarité-Marseillaise depuis 2008.

L'objectif des travaux est d'offrir de meilleures conditions de travail aux membres de l'association, et, de meilleures conditions d'accueil pour le public de l'association.

Le projet consiste en la création d'un espace dédié au nettoyage des déchets nécessitant des travaux de revêtements de sols et muraux, et en l'aménagement et l'équipement d'une cuisine.

Le coût total du projet s'élève à 11 332 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 1 332 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 10 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association « Débrouille Compagnie ».**

➤ **Kapital Jeunesse – 19^{ème} arrondissement**

L'association Kapital Jeunesse a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des quartiers alentours de la place des fêtes. Elle propose pour ce faire différents programmes autour de l'aide à la parentalité, du sport, de l'aide aux devoirs, de sorties le week-end et d'animations citoyennes. L'association est investie auprès des publics QPV Algérie - dont le maillage associatif manque d'actions en direction de la jeunesse – et Compans, un quartier isolé et en manque d'actions associatives.

L'objectif du projet est d'acquérir le matériel nécessaire pour proposer des permanences en bas d'immeuble sur les quartiers QPV Algérie et Compans le week-end : une charrette, des jeux collectifs et éducatifs pour les enfants et familles résident-e-s.

Le projet a reçu l'appui de Paris Habitat, bailleur majoritaire sur le secteur, et sera réalisé en partenariat et en relai de certaines associations assurant les permanences en bas d'immeuble et souhaitant progressivement passer la main à de nouveaux partenaires.

Le coût total du projet s'élève à 6 350 euros et se répartit de la façon suivante :

- Paris Habitat (TFPB) : 1 270 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 5 080 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 080 euros à l'association « Kapital Jeunesse ».**

➤ **Le 156- 19^{ème} arrondissement**

L'association « le 156 » a pour objet de soutenir les initiatives associatives et de l'économie solidaire du 19^{ème} arrondissement, en particulier du quartier Flandre-Aubervilliers et des quartiers politique de la Ville. Pour ce faire, elle met à disposition des associations un local.

Aujourd'hui, 3 associations utilisent ce local : Korhom qui proposent des ateliers sur les droits humains et à la communication consciente et bienveillante ; Retour vers le Futur qui développe des ateliers participatifs et solidaires de réparation vélo ; Joli Monde, association spécialisée dans la formation linguistique des adultes migrants.

L'objectif du projet de travaux est d'améliorer la sonorisation du lieu, sécuriser l'espace et améliorer l'esthétique du lieu pour favoriser son attractivité auprès du public. La réalisation des travaux permettra d'accueillir dans des meilleures conditions les publics des associations et aux salariés de travailler dans des conditions plus optimales.

Le projet consiste au réaménagement du local comprenant des travaux de cloisonnement de menuiseries intérieures et extérieurs, de revêtements de sols et muraux. L'association a reçu un accompagnement technique pour le dossier de conception de travaux.

Le coût total du projet s'élève à 53 007 euros et se répartit de la façon suivante :

- CAF de Paris : 18 959 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 34 048 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il est vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 34 048 euros à l'association « Le 156 ».**

Pour le 20^{ème} arrondissement :

➤ **La Comédie des Anges :**

La démarche de mutualisation d'un nouveau local situé rue Chapuis initié en 2021 prend forme avec l'implication de quatre associations du quartier Félix Terrier (Comédie des anges, VRAC, UNRPA, Centre Social Soleil Blaise) développant des actions de : permanence d'accès aux droits en direction des seniors, permanence d'accès à l'alimentation durable pour les familles, activités de lien social, culturelles et artistiques en direction de jeunes et des adultes.

Le projet vise à équiper ce local pour y accueillir le public et mener les actions citées.

Le coût total de l'action s'élève à 5 346 euros et se répartit de la façon suivante :

- Paris Habitat : 535 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 4 811 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 811 euros à l'association La Comédies des Anges.**

➤ **Zarts Prod :**

L'association réalise une web-série participative depuis 2021 avec des adolescents et jeunes adultes au sein du quartier Fougères Le Vau avec les partenaires locaux.

Les acquisitions de matériels numérique et de sonorisation prévues permettront aux réalisatrices et coordinatrices du projet d'initier les jeunes au montage et de réaliser elles-mêmes de nombreux montages, que ce soit ceux des épisodes de la série mais aussi d'autres actions menées par l'association dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Le coût total de l'action s'élève à 6 541 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 741 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 5 800 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 800 euros à l'association Zarts Prod.**

➤ **Les Compagnons bâtisseurs IDF :**

L'association développe son ancrage aux Portes du 20^e avec le lancement d'une nouvelle action au sein du quartier Felix Terrier pour accompagner les locataires de Paris Habitat pendant les travaux de réhabilitation de leur résidence à venir.

Le projet vise à acquérir des équipements, matériel pour lutter contre la prolifération des punaises de lit ainsi que d'étoffer l'« outillhèque » de l'atelier de quartier de Python-Duvernois mis à disposition des habitant.e.s pour réaliser des travaux en toute autonomie.

Le coût total de l'action s'élève à 4 681 euros et se répartit de la façon suivante :

- RIVP : 109 euros
- Paris Habitat : 360 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 4 212 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 212 euros à l'association Les Compagnons bâtisseurs IDF.**

➤ **Le Garage Numérique**

Depuis 2011, Le Garage Numérique accompagne la vie numérique des habitant.e.s de Belleville-Amandiers, ainsi que les associations du territoire. L'association forme et encadre des jeunes qui découvrent les métiers de l'informatique et participe à la réparation et à la maintenance des ordinateurs des usagers.

Cette implantation historique a permis de faire connaître l'association d'un nombre toujours plus grand d'habitant.e.s, qui ont recours à elle pour donner une deuxième vie à leurs ordinateurs. L'obtention en 2018-2019 d'un local d'activités au 4 place Henri Matisse a amplifié encore ce phénomène.

Le projet d'investissement permettra ainsi d'améliorer le parc informatique de l'association, l'organisation de l'activité de reconditionnement, mais également de sécuriser le matériel.

Le coût total de l'action s'élève à 21 274 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 4 874 euros
- CAF : 3 000 euros

- Aides à la mobilité : 2 400 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 11 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 11 000 euros à l'association Le Garage Numérique .**

➤ **Extramuros**

Depuis 2017, Extramuros l'association réalise des ateliers participatifs à destination de tout public ainsi que des ateliers dits « P'tits Clous » destinés à un public jeune au sein de plusieurs quartiers Politique de la Ville à Paris. Ces ateliers de 1h30 à 3h sont réalisés autour d'une thématique phare : le travail du bois de réemploi, comprenant une initiation à la menuiserie lors de laquelle les jeunes fabriquent eux-mêmes de petits objets.

De plus, l'équipe des « P'tits Clous » propose des ateliers pour les familles le samedi matin de 10h30 à 12h30 au sein du local « Gueules de Bois ». Ce local est géré par Extramuros à deux pas de son atelier principal.

Au fil des années, les P'tits Clous sont montés en capacité d'encadrement technique, de montage de projet et de pédagogie. Le projet vise à acquérir du matériel, outillage et machines afin d'équiper l'espace des Gueules de Bois pour obtenir un atelier de menuiserie dédié à l'équipe des P'tits Clous.

Le coût total de l'action s'élève à 10 222 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 2 042 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 8 180 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 180 euros à l'association Extramuros .**

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



2023 DDCT 22 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération en date du _____ 2022 par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Sur le rapport présenté par Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 10ème arrondissement de Paris en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 11ème arrondissement de Paris en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13ème arrondissement de Paris en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14ème arrondissement de Paris en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement de Paris en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18ème arrondissement de Paris en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19ème arrondissement de Paris en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20ème arrondissement de Paris en date du _____

Article 1 : Une subvention d'un montant de 25000 euros est attribuée à l'association ADAGE ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (8382) (18ème arrondissement) pour une action : « Rénovation d'un local » (2023_06513). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 27995 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION ACCORDERIE PARIS 18 (192704) (18ème arrondissement) pour une action : « Travaux d'aménagement local associations Accorderie Paris 18 et De MonBlémont » (2023_03556). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 40000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION FLORIMONT (12706) (14ème arrondissement) pour une action : « Travaux Florimont 2023 » (2023_06519). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 40108 euros est attribuée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF AECS (3461) (17ème arrondissement) pour une action : « Travaux de réaménagement et d'extension du local » (2023_06512). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 60000 euros est attribuée à l'association AU TEMPS DU JEU (197070) (11ème arrondissement) pour une action : « travaux d'aménagement ludothèque Nautilude » (2023_06537). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE DASSYNE (95121) (19ème arrondissement) pour une action : « - Investissement matériel numérique » (2023_06418). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4212 euros est attribuée à l'association COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE (180904) (20ème arrondissement) pour une action : « INVESTISSEMENT 2023- Matériel et outillage pour les actions ARA et atelier de quartier » (2023_06384). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE (5166) (19ème arrondissement) pour une action : « Aménagement Cuisine » (2023_06521). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4185 euros est attribuée à l'association ECOUTE HABITAT 17 AMICALE DES LOCATAIRES BESSIERES - GARNIER - BRUNET - L.LOUICHEUR - FERNAND - PELLOUTIER - PONT-A-MOUSSON (11665) (17ème arrondissement) pour une action : « Réaménagement du local écoute habitat 17 » (2023_06457). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 8180 euros est attribuée à l'association EXTRAMUROS L'ASSOCIATION (15247) (20ème arrondissement) pour une action : « Équipement local des Gueules de Bois » (2023_06514). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5080 euros est attribuée à l'association KAPITAL JEUNESSE (KJ) (200682) (19ème arrondissement) pour une action : « Jeu joue en bas - La charrette a jeux » (2023_06525). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 4811 euros est attribuée à l'association LA COMEDIE DES ANGES (86601) (20ème arrondissement) pour une action : « LOCAL PARTAGE CHAPUIS » (2023_06392). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 70000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DU CANAL - REGIE DE QUARTIER PARIS 10 (10068) (10ème arrondissement) pour une action : « Réalisation des travaux d'aménagement et d'agencement d'un Espace de Vie Social » (2022_09813). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 34048 euros est attribuée à l'association LE 156 (187541) (19ème arrondissement) pour une action : « Rénovation du local associatif du 156 rue d'Aubervilliers » (2023_05341). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 11000 euros est attribuée à l'association LE GARAGE NUMERIQUE (117261) (20ème arrondissement) pour une action : « Garage Sécurisé » (2023_06523). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association LIRE - LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) (13ème arrondissement) pour une action : « Chariot à livres multilingue Chevaleret-Bedier » (2023_06424). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 5400 euros est attribuée à l'association NE ROUGISSEZ PAS! (187748) (13ème arrondissement) pour une action : « - CRÉATION D'UN KIT SCÉNIQUE POUR LA PLACE DE VÉNÉTIE » (2023_06448). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS (183555) (10ème arrondissement) pour une action : « Projet de récupérateur d'eau de pluie Jardin du coin 8 rue du chalet » (2023_06524). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 9898 euros est attribuée à l'association SOLIDIMEY (20213) (18ème arrondissement) pour une action : « LOCAL SOLIDIMEY » (2023_06504). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 5800 euros est attribuée à l'association ZARTS PROD (12665) (20ème arrondissement) pour une action : « BOSSA NOVA » (2023_06008). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 21 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions suivantes :

- Convention du 30/11/2017 signée avec l'association JEUNESSE EDUCATION (AJE)
- Convention du 22/11/2017 signée avec L'association « COMPAGNIE RÉSONANCES »
- Convention du 15/11/2018 signée avec L'association « VUE D'ENSEMBLE »

- pour les autoriser à reporter la date d'exécution à fin novembre 2023,

Article 22 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 383 717 euros qui seront imputées sur les crédits d'investissement du service Politique de la Ville